

Direction de la Voirie et des Déplacements

Paris,

Le 10/09/2025

ACTE D'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE





DOSSIER ETABLI EN APPLICATION DU 8^{ème} PROTOCOLE DE BONNE
TENUE DES CHANTIERS
(ARTICLE L1)

o Raison sociale, adresse :

o Identification T.P

o Adresse mail

L'entreprise s'engage à respecter l'intégralité du présent protocole ainsi que les différents principes et méthodes de travail définis dans les fiches pratiques ci-jointes.

Signature et tampon de l'entreprise

Nom du signataire :

Date :

Nota :

Joindre à cette demande :

1. Un exemplaire du 8^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers avec la mention
« Pris connaissance le :, signature sur la page de garde
2. Parapher chaque page du protocole.
3. Toutes les fiches pratiques de bonne tenue des chantiers sont à parapher en bas de chaque page.

Ce dossier est à adresser à :

Direction de la Voirie et des Déplacements
Délégation aux territoires- Pôle Gestion Espace Public
121, avenue de France
CS 51388
75639 PARIS Cedex 13

De préférence par mail à : baya.messaoudi@paris.fr